

Paroisse : \_\_\_\_\_  
Nom de la paroisse

Communauté chrétienne : \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
Nom de la communauté chrétienne Nom de la ville ou le village

Local en location : \_\_\_\_\_

Adresse du local : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS DU LOCATAIRE

Nom du locataire (*individuel, groupe, association, etc.*) : \_\_\_\_\_

Adresse du locataire : \_\_\_\_\_

Nom de la personne contacte : \_\_\_\_\_

Numéros de téléphone de la personne contacte :

Maison : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS SUR L'ÉVÈNEMENT

Raison ou nature de la location : \_\_\_\_\_

Date(s) requise(s) : \_\_\_\_\_

Durée de la location : \_\_\_\_\_ Plus de 7 jours consécutifs  Oui <sup>1</sup>  Non

Fréquence :  Unique  Hebdomadaire (période de 6 mois)  Mensuelle (période de 6 mois)

Nombre de participants attendu :

1-25  26-100  101-250  251-500  Plus de 500 <sup>2</sup>

Est-ce que des breuvages alcoolisés seront servis?  Oui <sup>3</sup>  Non

### INFORMATIONS D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE (voir verso)

Preuve d'assurance de responsabilité civile achetée auprès du fournisseur d'assurance du locataire

Certificat d'assurance reçu

Demande d'achat d'assurance de responsabilité civile auprès de Marsh Canada Limited

Montant de la prime d'assurance : \_\_\_\_\_ Paiement de la prime reçu

1. Si l'assurance de responsabilité civile est achetée auprès de Marsh Canada Limited, le diocèse se doit de référer tous les événements de plus de 7 jours consécutifs pour approbation et devis.
2. Si l'assurance de responsabilité civile est achetée auprès de March Canada Limited, le diocèse de doit de référer tous les événements avec plus de 500 personnes pour approbation et devis.
3. Si des breuvages alcoolisés seront servis lors de l'évènement, le locataire doit, avant le début de l'évènement, obtenir un permis d'alcool valide mandaté pour l'évènement et le fournir à la paroisse.

**Le contrat des conditions d'utilisation, la preuve d'assurance de responsabilité civile pour l'évènement, le permis d'alcool valide (le cas échéant), tous autres documents pertinents à la location ainsi que les paiements exigés, doivent être remis à la paroisse responsable AVANT la date de location.**

Signature du locataire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Assurance de responsabilité civile pour évènement**

Les individuels ou organisations qui désirent faire la location de locaux paroissiaux ou diocésains sont requis de produire une preuve d'assurances de responsabilité civile pour l'évènement avec la mention que le Diocèse de Bathurst est une entité assurée additionnelle. Les locataires peuvent se procurer de telles assurances auprès de leur fournisseur d'assurance.

Pour les individuels ou organisations qui n'ont pas d'assurances de responsabilité civile, le Diocèse de Bathurst a négocié une entente avec leur fournisseur d'assurance, Marsh Canada Limited, pour l'option d'achat de telles assurances à des prix compétitifs.

Matrices des primes 2017-2018

	Nombre de participant attendu	Prime
<b>Évènements SANS ALCOOL</b>		
Unique	1-25	15,00\$
	26-100	25,00\$
	101-250	50,00\$
	251-500	100,00\$
	Plus de 500	Veillez référer aux assureurs
Hebdomadaire (période de 6 mois)	3 fois la prime selon le nombre de participants attendu	
Mensuel (période de 6 mois)	2 fois la prime selon le nombre de participants attendu	
<b>Évènements AVEC ALCOOL</b>		
Unique	1-250	150,00\$
	251-500	250,00\$

**À noter**

- Les demandes d'achat d'assurance de responsabilité civile pour des évènements avec plus de 500 personnes ou d'une durée de plus de 7 jours consécutifs seront référés à Marsh Canada Limited pour évaluation et approbation.
- Les locataires d'évènements où de l'alcool sera servi devront, avant le début de l'évènement, obtenir un permis d'alcool valide, mandaté pour l'évènement, et le présenter à la paroisse responsable
- Une déclaration d'assurance sera fournie par Marsh Canada Limited comme preuve d'assurance de responsabilité civile pour l'évènement.
- Les modalités et paiements pour la location du local seront la responsabilité de la paroisse responsable.
- Tous les documents originaux devront être entreposés dans un endroit sécuritaire, prévu à cet effet.